

**Attestation d'utilisation AEA I n° 19164**

Groupe 204	Parois intérieures, non portantes	
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz	
Fabricant	Forster Profilsysteme AG 9320 Arbon Schweiz	
Produit	FORSTER FUEGO LIGHT EI 30	
Description	Elément de paroi composé de 2 coques en tôle d'acier (1,5mm), noyau en plaques ROCKWOOL (65mm, 150kg/m3), E=65mm	
Utilisation	EI 30-RF1 Htest=3000mm Utilisation voir pages suivantes	
Documentation	ift, Rosenheim: Prüfbericht '271 32892' (10.10.2007), Schreiben 'SR_18.05.2011 u. 22.06.2011' (18.05.2011 / 22.06.2011)	
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1364-1	
Appréciation	Classe de résistance au feu:	EI 30
Durée de validité	31.12.2020	
Date d'édition	16.09.2015	
Remplace l'attestation du	31.12.2014	

Organisme de reconnaissance des
autorités cantonales de protection incendie

Michael Binz

Gérald Rappo



n° AEAI 19164

Groupe 204	Parois intérieures, non portantes		
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz	Durée de validité	31.12.2020
Produit	FORSTER FUEGO LIGHT EI 30		

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax = illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

Lorsque la hauteur des constructions était de 3 m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4 m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm ;
- les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.

- Exigence non remplie: Hmax=3000mm